

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 AVRIL 2015

Présents : Michel RIEU, Roger AULAGNE, Anne MARQUIS, J-Marc CHAUVIN, Hervé MEDINA, Françoise ALIBERT, J-Marie MORENVAL, Élisabeth GUYOT, Gérard GUÉRIN, Jacques AUBERT, Nathalie SAGE, Rémy PARRIER, Sandrine LABAUME, Laetitia MARION, Émilie BÉNÉCY, Blandine MARQUIS, Anthony CATHAUD, Jean-Pierre JOULAIN, Laetitia GUIRONNET.

Absents :

Secrétaire de séance :

Ouverture de la séance à 20 h

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2015

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

DON DE LA COMMUNE DE CREST

La commune de Crest a fait don des modules de son ancien skate-park à la commune de Suze la Rousse. Afin de pouvoir l'intégrer à l'inventaire des biens communaux, la commune de Crest a transmis la valeur comptable de ce bien qui s'élève à 44 336,44 €.

Il est proposé d'intégrer ce bien à l'actif de la commune de Suze la Rousse pour la valeur annoncée plus haut.

Accepté à l'unanimité.

PROLONGATION DÉLAIS – MARCHÉ DES ÉCOLES – PREMIÈRE TRANCHE

Les délais d'exécution prévus à la notification du marché de travaux des écoles ne pourront pas être respectés pour des raisons indépendantes de la volonté des entreprises.

Aussi, il est proposé de prolonger ces délais de 2 mois.

Accepté à l'unanimité.

RACCORDEMENT AU RÉSEAU BT – ZONE ARTISANALE

Dans le cadre d'un permis de construire délivré à la Zone Artisanale, le SDED propose un projet de raccordement avec une participation communale s'élevant à 4 309,44 €. La commune fera l'avance des frais qui seront remboursés par le bénéficiaire du raccordement.

Accepté à l'unanimité.

AVENANT AU CAHIER DES CHARGES – CENTRE LOISIRS AU VENT

Le Centre Loisirs au Vent propose un avenant au cahier des charges prenant en compte de nouveaux tarifs et l'accueil des enfants à partir de 3 ans.

Accepté à l'unanimité.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE – MARCHÉ DE FOURNITURE DE REPAS POUR LA CANTINE SCOLAIRE

La commune de Tulette propose d'adhérer à un groupement d'achat pour la fourniture de repas cuisinés pour la future cantine scolaire. Ce groupement concerne les communes de Bouchet, Rochegude, Suze la Rousse et Tulette et permettra d'obtenir des tarifs plus attractifs.

Accepté à l'unanimité.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs des agents permanents est le suivant :

GRADE	NOMBRE DE POSTES
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1
Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	1
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	2
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	2
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	4
Adjoint Technique de 2 ^{ème} classe	8
Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles 1 ^{ère} classe	2
Opérateur des Activités Phys. et Sportives	1
Adjoint du Patrimoine de 2 ^{ème} classe	1
Adjoint d'Animation de 2 ^{ème} classe	3
<u>TOTAL</u>	25

BUDGETS DÉCHETTERIE – ASSAINISSEMENT - GÉNÉRAL 2015

Le budget Déchetterie 2015 s'élève à 119 115 € .

Le budget Assainissement 2015 s'élève à 682 634 €

Le budget général 2015 s'élève à 4 740 285 € dont 2 820 676 € d'investissements.

Le budget 2015 de SUZE LA ROUSSE se caractérise essentiellement par la suite des travaux des écoles et le maintien des taux des impôts locaux et de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, et la baisse des dotations de l'Etat de 11,6%.

Les principaux investissements prévus en 2015 sont :

- Ecole maternelle – cantine - démarrage école élémentaire
- Eclairage route de Bollène
- Travaux de voirie
- Toiture Grande Maison
- Electricité église
- Calades Vieux Village
- Adduction d'eau Le Cairen
- Skatepark

Les budgets déchetterie et assainissement sont votés à l'unanimité.

Le budget général est voté à 18 voix pour et une abstention (Jean-Pierre Joulain).

DIVERS

- Le Maire remercie le Conseil Municipal pour le vote des budgets, malgré l'abstention de Monsieur Joulain. Il remercie également l'ensemble des élus et le personnel communal pour le travail accompli tout au long de l'année.
- Avec la présentation du budget, le patrimoine communal a été listé et communiqué. Cette liste paraîtra dans le prochain bulletin municipal.
- Monsieur Joulain soulève à nouveau la question du passage prévu au futur P.L.U. rue de la Petite Fontaine. Monsieur le Maire lui rappelle qu'ils étaient ensemble à une réunion sur le terrain, lors de laquelle tous les éléments lui ont été communiqués.
- Monsieur Joulain indique que malgré une nette amélioration, plusieurs personnes sont venues voter aux dernières élections sans pièce d'identité. Il propose que cette obligation soit rappelée sur le panneau d'affichage lumineux. Il est répondu que cela a été fait toute la semaine qui a précédé chacun des 2 tours des élections départementales. L'obligation était également rappelée à l'entrée des bureaux de vote.
- Monsieur Joulain constate une amélioration dans les relations au sein de l'équipe municipale. Il se considère comme un « électron libre », apolitique. Madame Sage trouve dommage que Monsieur Joulain se tienne à part du reste des élus et se revendique en opposant. Monsieur Joulain répond qu'il ne se met pas en opposition politique mais par respect pour ses électeurs, il notifie sa différence.
- Madame Alibert transmet les remerciements de l'association Impro Jazz Club pour le soutien de la mairie pour leur premier concert. Monsieur le Maire rappelle qu'il a volontairement réduit la subvention de l'association Divertimento pour pouvoir aider une association suzienne, en l'occurrence Impro Jazz Club.
- Madame Guironnet remercie le conseil municipal et les suziens pour leur soutien et les félicitations lors de la naissance de sa fille.

La séance est levée à 21 heures.